

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Délibération n° D-2022-191

**Budget énergies renouvelables - Affectation du résultat - Année
2021**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction des Finances

Budget énergies renouvelables - Affectation du résultat - Année 2021

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 16 juin 2022 ;

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2021 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2021 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer :

- le résultat 2021 de la section d'exploitation. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement qui seront reportés à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire 2022.

2 - Le résultat cumulé de la section d'exploitation excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit servir par ordre de priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs (différence des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675), au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 « réserves réglementées) ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actifs.
Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2021, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3 - Le solde du résultat de la section d'exploitation est affecté par ordre de priorité à :

- l'apurement d'un éventuel déficit d'exploitation antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002, ce qui n'est pas le cas présent). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en exploitation (excédent antérieur reporté,

compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Il est possible également de procéder exceptionnellement à un reversement à la collectivité de rattachement à la seule condition que ce dernier ne soit pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC.

II - Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables présente le résultat suivant :

Budget	Section d'exploitation		Section d'investissement	
Energies Renouvelables	Recettes	40 013,79 €	Recettes	44 297,85 €
	Dépenses	28 712,58 €	Dépenses	4 382,68 €
	Résultat de l'exercice	11 301,21 €	Résultat de l'exercice	39 915,17 €
	Résultat antérieur	9 082,00 €	Résultat antérieur	4 793,65 €
	Résultat cumulé	20 383,21 €	Résultat cumulé	44 708,82 €
			Restes à réaliser nets (Reports)	-24 780,18 €
			Résultat net de l'investissement	19 986,52 €
	Résultat net cumulé		40 311,85 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2021	
Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	20 383,21 €
Cumulé avec une baisse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	0,00€
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	83,21 €
Tout en assurant l'autofinancement par un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	20 300,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	44 708,82 €
Affectation du résultat en réserve (compte 1068)	0,00 €
Cumulé avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	20 000,00 €
Ces recettes permettront de faire face :	
- aux dépenses nettes reportées	24 780,18 €
- à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	60 228,64 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	0,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir affecter sur l'exercice budgétaire 2021 le résultat excédentaire du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables comme suit :

⇒ un montant de 20 383,21 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation de la section de fonctionnement (ligne 002).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE